Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251211-2025_12_002-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-CINQ, le 11 décembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur CRIAUD Michel, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Michel CRIAUD, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Laurence BAUDAIS, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Gilbert PROVOST, Philippe MAIRE, Marc LE CHENADEC, Sophie TAVERSON, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Stéphanie GUILLAS, Nadia HENRIET, Annie EHANNO, Shakouna DIQUÉLOU, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Absents :
Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Michel CRIAUD, en date du 24//11/2025
Monique DELANNOY donne pouvoir à Laurence BAUDAIS, en date du 08/12/2025
Myriam PIERRE donne pouvoir à Dominique LE JALLÉ, en date du 09/12/2025
Sophie TOSO

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage convocation** : 04/12/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 18/12/2025

M. Franck GALUDEC a été désigné **secrétaire de séance**.

Délibération 2025 12 002
COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ 2024 – ZAC DE LA LANDE BAULE

Par délibération en date du 20 décembre 2012, la Commune a décidé de confier à E.A.D.M. (Espace Aménagement Développement Morbihan) la réalisation de la Z.A.C. de La Lande Baule dans le cadre d'une convention publique d'aménagement. Cette concession a été transférée à Bretagne Sud Habitat par délibération du 24 septembre 2020. Cette convention stipule que le concessionnaire élabore chaque année un Compte Rendu d'Activités financier ainsi qu'une note de conjoncture retraçant les évènements marquants de l'année écoulée ainsi que les projets et perspectives des années à venir. Le présent CRAC porte sur l'année 2024.
Ces documents sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont présentés par Frédéric LUCAS, chargé d'opérations.

Ces documents sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont présentés par Frédéric LUCAS, chargé d'opérations.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le C.R.A.C. ZAC de la Lande Baule ci-annexé, relatif à l'exercice 2024.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
Le Maire, Michel CRIAUD	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)